

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 21 février 2011  
~~~~~

ZAC LA CROIX, GIGNAC
ACHAT DE LA PARCELLE F 36 EN TANT QUE RESERVE FONCIERE

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 21 février 2011 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de Louis VILLARET, Président de la communauté de communes

Etaient présents ou représentés : Eric PALOC, Jean-Pierre BERTOLINI, Didier LAMONT, Georges PIERRUGUES, Jérôme CASSEVILLE, Philippe SALASC, Franck DELPLACE, Catherine JOSIEN, André YVANEZ, Bernard JEREZ, Jean-Pierre DURET, Robert POUJOL, Maguelonne SUQUET, Jean-Marcel JOVER, Hélène BARRAL, Michel SAINTPIERRE, Agnès CONSTANT, Jean-François RUIZ, Jean-François CADILHAC, Jean-Pierre VANRUYSKENSVELDE, Michel COUSTOL, Jean-Pierre GABAUDAN, Jean-Pierre PECHIN, Martine BONNET, Jacques DONNADIEU, Louis VILLARET, Claude CARCELLER, Eric CORBEAU, René GOMEZ, Anne-Marie DEJEAN, Christian LASSALVY, Maurice DEJEAN, Jean-Claude MARC, Jacky GALABRUN, Fabienne GALVEZ - Jean-Luc CROIZIER suppléant de Bernard DOUYSET, Alain CALAS suppléant de Marie-Claude BEDES, Bernard CAUMEL suppléant de Daniel REQUIRAND, Olivier LECOMTE suppléant de Sylvie CONTRERAS

Procurations :

Excusés : Frédéric GREZES, Cyrille CADARS, Gérard CABELLO

Absents : François GASTAN, Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, Robert SIEGEL

| | | | |
|-------------|---------------|--------------|-------------------------------------|
| Quorum : 23 | Présents : 39 | Votants : 39 | Pour 39 Contre 0 Abstention 0 |
|-------------|---------------|--------------|-------------------------------------|

ARRIVÉ LE :
04 MARS 2011
SOUS PREFECTURE LODEVE 34

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu que le conseil communautaire du 19 mars 2007 a voté la définition du périmètre de la Zone d'aménagement concerté de la Croix, commune de Gignac,

Vu que le dossier de création a été approuvé par délibération du 6 octobre 2008,

Vu que l'indivision BONNET est propriétaire de la parcelle F 36, d'une superficie de 620 m²,

Vu qu'elle est classée en zone NCI du POS.

Vu que cette parcelle est intégrée dans le périmètre de la ZAC,

Considérant qu'elle servira pour l'extension de la zone commerciale, comme l'indique la carte ci-joint.

Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- ✘ d'acheter la parcelle F 36 située sur la ZAC LA CROIX à Gignac et appartenant à l'indivision BONNET, d'une superficie de 620 m² sur la base de 15 €/m² de terrain nu, soit un montant total de 9 300 €
- ✘ d'autoriser le Président à signer l'ensemble des pièces afférentes à ce dossier.

Transmission au Représentant de l'Etat

N° 397 le

Publication le 28 FEV. 2011

Notification le

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le 25 FEV. 2011

Le Président de la communauté de communes

Signé : Louis VILLARET

Le Président de la Communauté de communes



| | |
|---|---------------------------------|
| RAPPORT 2.2 | DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE |
| <i>Rapporteur : Jean-Marcel JOVER</i> | |
| ZAC LA CROIX, GIGNAC | |
| ACHAT DE LA PARCELLE F 36 EN TANT QUE RESERVE FONCIERE | |

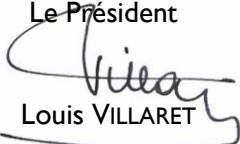
Le conseil communautaire du 19 mars 2007 a voté favorablement pour la définition du périmètre de la Zone d'aménagement concerté de la Croix, commune de Gignac. Le dossier de création a été approuvé par délibération du 6 octobre 2008.

L'indivision BONNET est propriétaire de la parcelle F 36, d'une superficie de 620 m², classée en zone NCI du POS. Cette parcelle est intégrée dans le périmètre de la ZAC et servira pour l'extension de la zone commerciale, comme l'indique la carte ci-joint.

La Communauté de communes Vallée de l'Hérault pourrait se porter acquéreur de ce terrain en tant que réserve foncière à vocation économique sur la base de 15 €/m² de terrain nu, conformément à la politique d'achat communautaire, soit un montant total de 9 300 €.

Je propose donc à l'Assemblée ;

- ✧ **d'acheter** la parcelle F 36 située sur la ZAC LA CROIX à Gignac et appartenant à l'indivision BONNET, d'une superficie de 620 m² sur la base de 15 €/m² de terrain nu, soit un montant total de 9 300 €
- ✧ **d'autoriser** le Président à signer l'ensemble des pièces afférentes à ce dossier


Le Président

 Louis VILLARET



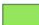
Commune de Gignac


Z.A.C LA CROIX - Achat de la parcelle F 36




 Périmètre de la Z.A.C. **Statut des acquisitions**

 Biens achetés

 Biens en cours d'achats : en préparation chez le notaire

 Biens en cours d'achats : parcelle proposée à l'achat au Conseil communautaire

 Biens en cours d'achats : accord de vente obtenu

 Route départementale

 Autoroute

0 1 = 2 000 60
Mètres

